



Forte de son expérience et de sa pratique de formatrice pour adultes sourds en situation d'illettrisme et d'interprète de la Langue des Signes Française, Françoise Leclerc plaide avec force pour le bilinguisme pour les enfants sourds, pour l'apprentissage en parallèle des 2 langues : la LSF et le français écrit. D'où ses espoirs dans la réalisation du logiciel Vidéographix.¹

1. Lire Vidéographix, logiciel d'apprentissage et d'approfondissement de la lecture pour les sourds. A.L. n°101, mars 2008 (NDLR).

DU BIEN FONDÉ DE L'ÉDUCATION BILINGUE POUR LES ENFANTS SOURDS À LA PÉDAGOGIE BILINGUE DES COURS DE REMISE À NIVEAU EN FRANÇAIS POUR ADULTES SOURDS

Françoise LECLERC

On peut débattre sur le terme de pédagogie « bilingue » et lui préférer celui de pédagogie « associée » prétendant que la diglossie qui concerne la Langue des Signes Française et le faible pourcentage d'enfants sourds nés de parents sourds (5% à 10% selon les sources), ne permettent pas de proposer un enseignement bilingue, mais ce serait prendre le problème à l'envers et confondre causes et prétextes au refus du bilinguisme.

Alors, que serait ce bilinguisme ? sinon l'apprentissage en parallèle de deux langues : la LSF et le français. La première, la Langue des Signes Française est la langue naturelle des enfants sourds qui s'impose à quiconque est privé d'audition partiellement ou totalement dès la naissance. Les personnes sourdes ont par définition un déficit de la fonction auditive et développent préférentiellement d'autres voies pour appréhender le monde extérieur. Ils privilégient leur sensibilité visuospatiale. On ne parlera pas ici de surdités postlinguales.

L'idéal pour l'enfant sourd serait qu'il bénéficie, dès le plus jeune âge, du bain linguistique de la LSF, seule assurance pour lui de développer un moyen de communication lui permettant de comprendre le

monde qui l'entoure et de se faire comprendre, au même titre que l'enfant entendant apprend à parler au contact de son environnement familial et social. L'enfant sourd apprend à s'exprimer sur le mode gestuel comme l'enfant entendant le fait sur le mode oral.

Pour augmenter le nombre d'enfants sourds tirant un bénéfice direct d'un enseignement bilingue, la première chose à faire est de développer des lieux d'accueil en Langue des Signes, des crèches, des haltes garderies ou bien proposer comme mode de garde des assistantes maternelles sourdes signantes. Bien sûr, en parallèle, les parents entendants doivent aussi pouvoir apprendre cette langue.

Comme le dit Benoît Virole : « *La langue des signes est une extraordinaire métalangue qui favorise l'acquisition du français écrit. Même si nous convenons que ce bilinguisme précoce n'est pas simple à mettre en place, nous voudrions souligner que les obstacles à sa réalisation ne sont aucunement d'ordre cognitif ou linguistique mais tiennent surtout à la difficulté d'acceptation par les professionnels, et aussi par les parents, que l'énonciation linguistique première de leur enfant se fasse sur le mode gestuel.* »

Il est donc plus qu'urgent d'ouvrir de nouvelles classes « bilingues » en nombre insuffisant aujourd'hui (en France, - de 10% des établissements scolaires accueillant de jeunes sourds proposent cet enseignement bilingue). Il faut des classes annexées ou intégrées à des écoles « ordinaires » qui favorisent une intégration **collective** et maintiennent une **pédagogie spécialisée respectueuse des différences et par conséquent des besoins des enfants**.

Force est de constater qu'inévitablement au cours de leur formation en français, tous les adultes sourds participant manifestent le besoin d'évoquer leur scolarité, évidemment le plus souvent douloureuse et leurs regrets de n'avoir pu bénéficier de cet enseignement bilingue qui les déculpabilise face au français et leur en donne même le goût... Que de temps perdu pour eux ! Que de courage et de ténacité pour tenter de combler ce vide. Mon premier travail est, comme l'a dit Brigitte Garcia² de leur permettre « *la réappropriation de leur légitimité sociale d'usager de la forme écrite* » Une fois la confiance établie (confiance en eux et en moi), le désir retrouvé, l'effet est magique, l'effet boule de neige, la demande

devient permanente, le processus est en marche, une soif d'approfondir ses connaissances. Les expériences peuvent se multiplier et l'autonomie s'acquérir.

Philippe Meirieu, dont les cours restent pour moi une référence, parle en didactique : *de domestiquer puis d'affranchir* l'apprenant. J'essaie de ne pas l'oublier dans mes cours. J'accompagne donc ces adultes sourds, salariés en formation continue, demandeurs d'emploi ou sans emploi, dans ce que l'on a appelé « de la **remise à niveau** » en français. Je travaille actuellement pour des associations de lutte contre l'illettrisme qui ont pour vocation d'accueillir un public étranger.

Considérant la personne sourde utilisant la langue des signes, comme moyen d'expression, de communication, comme une personne étrangère face à la langue majoritaire du pays où elle vit, je propose donc **un enseignement bilingue. J'enseigne en Langue des Signes le français comme langue seconde**.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, la situation n'est pas actuellement totalement comparable à celle d'apprenants étrangers, car nombreuses sont les personnes sourdes qui ne maîtrisent malheureusement pas suffisamment ce que je considère être leur première langue, la LSF. Il est donc nécessaire d'en tenir compte.

Les apprenants sourds doivent acquérir une réflexion sur leur propre langue, **un regard métalinguistique sur la LSF**. Nous travaillons en parallèle les deux langues, les comparant sans cesse, les enrichissant, en positionnant pour chacune d'elle, nature et fonctions spécifiques réciproques. C'est ici que me servent mes compétences d'interprète à défaut d'avoir en permanence un enseignant de LSF avec moi.

Pour apprendre ou ré-apprendre à lire et à écrire, il est nécessaire que les apprenants construisent et utilisent des outils de référence. Le contenu pédagogique ne doit pas être simplifié mais adapté aux besoins et progressif. Les structures grammaticales doivent être expliquées. Nous étudions la fonction et la nature des mots en français puis ensuite les apprenants s'entraînent à partir d'exercices. Une pédagogie visuelle est privilégiée (à base de schémas, de tableaux à construire ensemble).

² Brigitte Garcia (Université Paris VIII) : Reims, Interbibly, 10 mai 2005

Certains ont appris à se débrouiller avec un minimum langagier en français, il faut donc aussi leur montrer toutes les fonctions du langage, qu'ils ne se cantonnent pas à la fonction pragmatique, comme par exemple : « *passse-moi le sel !* », qu'ils découvrent que ce français écrit sert à réfléchir sur le monde, à le mettre à distance.

L'apprentissage de l'écrit est travaillé essentiellement à travers l'expression écrite et la compréhension. Est-il utile de préciser que cet enseignement passe par la voie directe, l'apprentissage du français oral étant totalement exclu. De nombreux supports sont utilisés, à la fois des exercices tirés de manuels FLE et adaptés au public concerné mais aussi des documents « authentiques » apportés par les apprenants par exemple, ou encore les albums jeunesse. La découverte d'Idéographix et bientôt de Vidéographix, va faire considérablement évoluer ma pratique, ouvrant de nombreux champs d'activités possibles et une mutualisation des outils pour les formateurs, je l'espère.

Les albums jeunesse sont aussi des supports extraordinaires pour aborder l'enseignement du français avec de faibles lecteurs. Ils ouvrent la brèche vers ce monde des livres. D'ailleurs, en partenariat avec la médiathèque de Chambéry, nous organisons des séances de contes où les apprenants racontent dans leur langue, des histoires travaillées en cours, traduites en simultané avec une conteuse professionnelle, qui narre, elle, oralement. La traduction d'albums est un exercice très bénéfique pour l'apprentissage du français même s'il ne doit pas se confondre avec l'analyse contrastive des deux langues. Lors des universités d'été de l'AFL 2008 a été évoquée l'utilisation de la traduction dans l'enseignement du français et nous en sommes arrivés à la conclusion qu'un usage abusif de celle-ci reviendrait à faire un enseignement par voie indirecte, par une sorte de décodage de la langue des signes vers le français. À méditer !

La pratique d'**ateliers d'écriture** donne également des résultats très intéressants en expression écrite ainsi que les activités autour de **projets**, comme les contes à la médiathèque ou encore la semaine de la francophonie et les 10 mots de la langue française, source de créativité.

L'objectif des cours de français pour adultes sourds est par conséquent de leur apporter une plus value dans la

connaissance de cette langue écrite et de favoriser et améliorer leurs compétences afin de les rendre autonomes.

Malheureusement, je ne prétends pas remplacer un cursus scolaire lacunaire en 224 heures de formation, dans le meilleur des cas.

Enfin, mémoire et motivation sont liées, l'apprentissage du français même s'il comporte des contraintes doit apporter du plaisir. Certes, l'apprentissage du français par des adultes sourds ou des enfants sourds présentent des différences mais somme toute minimales, car la mise en place d'un enseignement bilingue requiert la même pédagogie et les mêmes outils, une différence étant l'adaptation des contenus à l'âge des participants. Cette pédagogie s'appuie sur le bagage langagier dans les deux langues de l'apprenant. La langue des signes sert de langue de travail pour aborder le français écrit. L'avantage avec un public adulte serait peut-être sa motivation, acquise dès le premier cours et l'inconvénient, le manque de disponibilité pour se consacrer exclusivement à ses « études ». Bien sûr le vécu, l'expérience des adultes sourds les amènent à des prérequis différents des enfants sourds mais je n'émettrai pas de jugements de valeur sur ses connaissances, elles doivent juste ne pas nous faire oublier l'aspect psychosociologique de notre travail lorsque nous accueillons des apprenants sourds dans nos cours.

En tout état de cause, si nous continuons à traiter les enfants sourds dans cette logique médicale de réparation, si nous les privons de manière insidieuse de leur langue, en les intégrant individuellement dans des classes au milieu d'enfants entendants, sans moyen à la hauteur de l'enjeu, alors que paradoxalement la LSF est reconnue comme langue à part entière depuis la loi de février 2005 et de plus en plus apprise par les Entendants, si en résumé, à défaut d'avoir trouvé le remède miracle pour éradiquer la surdité ou dans l'attente de cette découverte, nous continuons à être dans **son déni**, alors, ALORS, l'illettrisme des personnes sourdes n'est pas prêt de baisser ! et accessoirement mon activité professionnelle de formatrice auprès d'adultes sourds a encore de beaux jours devant elle !!

Françoise LECLERC ■■■